

PROVINCE de QUÉBEC
Municipalité de
Saint-Jean-de-Dieu

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:


Le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 10 février 2020, a procédé à l'adoption des règlements suivants :

- **Règlement No 433**, intitulé : " Règlement concernant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques "
- **Règlement No 434**, intitulé : " Règlement décrétant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt de 150 000 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques (phase 1) "

Quiconque désire prendre connaissance de ces règlements peut se présenter au bureau municipal situé au 32, rue Principale Sud aux heures habituelles de bureau.

Les présents règlements entrent en force et en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Jean-de-Dieu, ce 13^e
jour de février deux mille vingt.



Secrétaire-trésorier